

4252

C I L S S

Comité Permanent Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel

**Rencontre des Experts des cadres nationaux de concertation pour la
promotion des échanges des produits de l'élevage des pays du couloir central
(Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali)**

- Ouagadougou, 16, 17, 18 Mai 1994 -

Communication du Mali

C I L S S

Comité Permanent Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel

**Rencontre des Experts des cadres nationaux de concertation pour la
promotion des échanges des produits de l'élevage des pays du couloir central
(Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali)**

- Ouagadougou, 16, 17, 18 Mai 1994 -

Communication du Mali

INTRODUCTION

L'économie malienne repose essentiellement sur le secteur primaire, qui contribue pour plus de 45 % à la formation du produit intérieur brut (PIB), fournit 75 % des recettes d'exportation et occupe plus de 80 % de la population active. L'une des principales composantes du secteur primaire, le sous secteur Elevage, est à l'origine de 20 % des valeurs ajoutées réalisées dans le pays en 1972 et a produit à cette date 27 % du volume total des exportations.

En 1991, le cheptel malien était évalué à 5.000.000 de têtes de bovins et 10.000.000 de têtes d'ovins/caprins. La consommation nationale est actuellement estimée à 15 Kg/ht/an, soit 120.000 tonnes de viandes toutes espèces confondues. La viande bovine représente environ 50 % de la consommation, soit 60.000 tonnes et la viande ovine/caprine 37 %, soit 44.000 tonnes. Le disponible exploitable est estimé à 84.000 tonnes de viande bovine et 51.000 tonnes de viandes ovine/caprine, soit un total de 135.000 tonnes. En déduisant la consommation nationale (104.000 tonnes), on obtient un disponible exportable de 31.000 tonnes.

Le dumping de la communauté européenne constitue la concurrence la plus rude pour le Mali. Après elle, arrive le Burkina Faso, surtout en ce qui concerne le marché ivoirien.

Les principaux problèmes identifiés et qui constituent des entraves à la promotion des exportations du Mali peuvent se résumer ainsi :

- la qualité de l'offre qui est irrégulière et de faible qualité
- le coût élevé du transport par route et chemin de fer
- le coût élevé des honoraires à payer aux transitaires
- la concurrence de la viande extra-africaine
- la concurrence de la production ivoirienne qui se développe de plus en plus
- l'existence en Côte d'Ivoire d'un groupe de pression pour lutter contre l'envahissement de la viande sahélienne
- la baisse du pouvoir d'achat en Côte d'Ivoire

En application des recommandations du Séminaire Régional de Nouakchott sur la commercialisation du bétail et de la viande dans les pays du Sahel et de la Côte tenu du 22 au 25 mars 1992, il a été mis en place suivant l'arrêté n° 93-3761/MDR/MFE/Plan du 22 Juin 1993, un Comité National de Concertation pour la Promotion des Echanges Commerciaux des Produits de l'Elevage conformément à l'esprit dudit séminaire.

Le comité national a pour mission de rechercher et de proposer au ministère chargé de l'Elevage, des solutions appropriées pour la promotion des échanges commerciaux des produits de l'Elevage notamment pour apporter des améliorations dans les domaines ci-après :

- l'organisation des professionnels,
- la simplification des procédures et la réduction des taxes,
- l'information régionale,
- les transports et infrastructures,
- le financement,
- les politiques commerciales régionales.

I. LE BILAN DES ACTIVITES

Le bilan des activités s'établit comme suit :

1. Mise en place formelle du Comité National de Concertation

Le comité a été officiellement créé le 22 juin 1993, par arrêté interministériel N° 93-3761/MDR/MFE/PLAN. Sa première réunion s'est tenue le 20/7/93. Cette rencontre a été mise à profit par le Président et le Secrétaire du Comité pour rappeler l'objectif visé par le séminaire de Nouakchott à savoir intensifier les échanges des produits d'élevage afin d'imprimer une dynamique nouvelle aux productions animales.

A cet effet, un plan d'action a été conçu.

Le comité constitue au niveau national, le creuset dans lequel devra se joindre toutes les initiatives tendant à l'amélioration de la commercialisation des produits d'élevage d'une manière générale.

L'arrêté interministériel n° 93-3761/MDR/MFE/Plan consacre donc l'exécution complète de cette tâche.

2. Domaine de la rationalisation de la commercialisation

2.1. Organisation des professionnels

Les exportateurs maliens se dirigent sur la Côte d'Ivoire sans un programme d'activités. Il en résulte que le marché est souvent saturé par l'arrivée d'un trop grand nombre d'animaux. Certains animaux mettent beaucoup de temps avant d'être vendus. Ils déperissent et n'arrivent plus à rapporter à l'exportateur des revenus suffisants pour couvrir ses frais.

L'organisation des professionnels comporte des actions qui sont en cours et qui méritent d'être renforcées. Il s'agit notamment de :

2.1.1. Identification des principaux marchés d'exportation

Huit marchés d'application ont été identifiés par les services techniques. Il s'agit de Fatoma, Sofara, Niono, Boussin, Nara, Kati, Koutiala et San.

2.1.2. Etablissement d'un répertoire des exportateurs de bétail

Une liste provisoire a été établie à partir des statistiques disponibles à l'OMBEVI. Cette tâche sera complétée lors des missions de sensibilisation et d'information devant être menées en direction des opérateurs économiques.

3. Domaine de la simplification des procédures d'exportation

- La suppression de la taxe d'exportation et l'institution du guichet unique sont effectives.

- Les textes relatifs aux procédures d'exportation ont été effectivement relus de manière à alléger le plus possible la procédure d'exportation, à élargir l'éventail des exportateurs potentiels. Un Certificat Provisoire d'Exportation en lieu et place de l'intention d'exportation va être bientôt institué. C'est un document unique en plusieurs volets mis à la disposition des vétérinaires opérant sur les axes d'exportation au niveau des Régions, Cercles et Arrondissements. Il est rempli en un seul lieu et doit être acheminé aux Affaires Economiques pour des fins statistiques. Pour mener à bien cette action, des missions de sensibilisation et d'information sont prévues à l'endroit des opérateurs sur l'ensemble du territoire. Ainsi les difficultés d'obtention du titre d'exportation dues au coût de la patente et à la nécessité de se rendre au chef lieu de région pour bénéficier des services du guichet unique seront allégées.

4. Domaine du transport et des infrastructures

4.1 Suivi de la réduction du nombre de postes de contrôle

Après une réduction du nombre de postes de contrôle de 78 à 24, il a été proposé l'identification réelle des postes de contrôle dans le domaine de l'exportation du bétail. Cette tâche est en cours d'exécution au niveau de la Direction des Transports.

5. Domaine de l'information commerciale

5.1. Diffusion de l'information sur les marchés agréés

L'OMBEVI a mis en place un réseau national d'information hebdomadaire sur les marchés identifiés. Ces informations sont diffusées en temps réel à la radio et à la télévision. Elles incluent les informations en provenance du marché de Port Bouet.

Pour conclure sur ce chapitre, on serait tenter de dire que le bilan des activités du Comité National de Concertation paraît modeste. Cependant son existence est le témoignage de la volonté politique du Mali à mettre en oeuvre les pertinentes recommandations du séminaire régional de Nouakchott sur la promotion des échanges commerciaux des produits de l'élevage entre les Etats de la sous-région.

La dévaluation du Franc CFA pourrait favoriser la structure des prix au Mali par rapport à ceux des exportateurs hors zone franc. Le prix du bétail malien, largement tributaire des ressources locales sera surtout affecté au niveau du coût du transport qui représente environ 10 à 15 % du prix de l'animal rendu Abidjan. Il sera nécessaire de mener des actions pour limiter l'augmentation des prix des intrants locaux, réduire le nombre d'étapes intermédiaires et améliorer la forme d'organisation de la filière.

L'appui ou le soutien des partenaires et des organismes sous-régionaux à la mise en oeuvre du plan d'action arrêté d'un commun accord mérite d'être évalué et précisé afin d'améliorer les performances des comités nationaux.

En effet, l'adhésion des professionnels aux activités des comités nationaux est fonction de la capacité de ceux-ci à développer des actions concrètes allant dans le sens de leurs préoccupations immédiates.

II. LES ACTIONS A ENTREPRENDRE

Il s'agit présentement d'insufler une nouvelle dynamique aux recommandations issues du séminaire régional de Nouakchott. Il faut se situer dans le cadre précis de l'exécution des différents plans d'action initiés au niveau des Etats du Couloir central. Pour ce faire, dans l'immédiat, 2 types d'actions semblent nécessaires:

1. Engager le dialogue politique

Les pays de la zone franc doivent chercher à pallier les effets négatifs de la dévaluation par le renforcement des échanges commerciaux de leurs productions.

Ce dialogue pourrait se tenir entre la Côte d'Ivoire et ses voisins sahéliens excédentaires en bétail (Mali, Burkina Faso).

2. Développer les réseaux d'échanges d'information

Dans le but de soutenir les échanges commerciaux, de valoriser les complémentarités régionales et de rapprocher les politiques des pays du couloir central, l'échange d'information portera sur :

- les prix et les marchés : des systèmes d'information existent déjà au Mali. Ils devraient être mis en relation et complétés par des informations similaires sur les marchés de la Côte d'Ivoire et celle de façon quotidienne.
- les politiques de commerce extérieur et de la régulation des marchés.

Les mesures à prendre

1. Domaine de la rationalisation de la commercialisation

Sensibilisation des opérateurs économiques et des professionnels

Il s'agit d'informer et de sensibiliser les exportateurs sur les opportunités qu'offre la dévaluation pour notre pays en matière d'exportation du bétail et des produits animaux en direction des pays de la Côte où plus de 40 % des besoins en viande sont couverts par des produits extra africains dont les prix connaîtront désormais une hausse d'au moins 80 %.

Face à l'importance de la demande, il est nécessaire que les professionnels s'organisent afin d'établir une planification de l'offre sur tous les marchés cibles. La manière de satisfaire les commandes conditionne l'image de marque du Mali. Le bulletin de la chambre de commerce pourrait prendre en compte les intentions d'importation de bétail et de viande des opérateurs ivoiriens. Par ailleurs, la reprise de la publication d'un bulletin d'information commerciale par la division de la DNAE serait un complément utile au système d'information commerciale.

En même temps que l'on planifie l'offre, il faut organiser le transport en conséquence. De jeunes diplômés et sans emploi ont constitué une société de

convoyage. Ils doivent être soutenus financièrement et techniquement afin que leur exemple fasse tâche d'huile. Des contacts doivent être établis entre eux et leurs partenaires du Burkina et de la Côte d'Ivoire pour l'établissement de protocoles d'entraide et de coopération.

Les exportations de cuirs et peaux peuvent être aussi améliorées en direction de l'Europe ce qui pourrait apporter davantage de devises à l'économie nationale. Pour cela, il faudra mettre en place une stratégie qui permette de soustraire les peaux et cuirs de l'alimentation humaine en vue de leur exportation.

* résultats attendus

Les opérateurs économiques seront informés des charges et avantages que la dévaluation offre en matière d'exportation du bétail, des cuirs et peaux.

- Les autorités seront sensibilisées sur la nécessité d'encourager les exportations et auront pour mission de prendre toutes les mesures pour arrêter la perception des taxes ou lever tout autre obstacle au niveau des postes de contrôle.
- Les charges à l'exportation pourront diminuer car la perception des taxes sauvages sera dénoncée et combattue.
- Les recettes d'exportation augmenteront d'au moins 5 %.

Financement

Des lignes de crédit sont disponibles dans les banques pour le financement des exportations mais peu d'opérateurs arrivent à présenter des dossiers bancables. Des informations sur les conditions d'accès au crédit bancaire doivent être largement diffusées au niveau des opérateurs.

Le problème de transfert de fonds présente beaucoup de difficultés en dehors des banques.

Il s'agit par conséquent de mettre en place un mécanisme de financement des exportations du bétail et de transfert de fonds de contre-valeur.

Les objectifs visés sont la mise en place d'un mécanisme de financement des exportations du bétail et le transfert de fonds de contre-valeur.

* Résultats attendus

- Un mode de financement approprié des exportations sera identifié. Les banques et établissements financiers seront impliqués davantage dans le financement du commerce du bétail.
- Des sociétés privées modernes de commercialisation pourraient émerger dans le secteur bétail/viande ;
- Un système de suivi du financement des exportations de bétail sera mis en oeuvre.

2. Domaine du transport et des infrastructures

Pour amoindrir les coûts de transport, l'organisation et la programmation du fret sont une nécessité incontournable. Le transport doit être organisé de telle sorte que la rotation des camions soit optimisée. Pour cela, deux actions sont nécessaires :

- Aménagement des véhicules en moyens de transport polyvalents : Les camions doivent être aménagés de manière à pouvoir transporter du bétail dans le sens Mali-Côte d'Ivoire et d'autres marchandises (colas, noix de coco, banane plantin, autres importations) transitant par le port d'Abidjan dans le sens Côte d'Ivoire-Mali.
- Information permanente sur le fret à transporter dans les deux sens : Le fret doit être connu à l'avance par les transporteurs organisés en pools. Ces derniers se répartiront le fret de façon à ce que les camions soient chargés à l'aller et au retour et que les temps d'attente pour chargement soient minimum.

En plus de ces deux actions, l'entretien et le renouvellement du parc de véhicules méritent d'être organisés. La réunion des transporteurs autour de ces thèmes est une action à entreprendre sans délai.

Toutes ces actions doivent faire l'objet de réflexion lors de la rencontre prochaine des Ministres chargés des Transports des trois pays, à Bobo Dioulasso.

3. Domaine de l'information commerciale

Les différentes actions s'inscrivent dans le sens du besoin de la rapidité de l'information sur la physionomie globale des marchés intérieurs et extérieurs.

Au niveau des marchés côtiers, pour minimiser les risques, il est indispensable de mettre à la disposition des opérateurs maliens et cela à temps utiles, l'offre, la demande, les prix et le niveau d'approvisionnement de ces marchés.

L'échange d'information en temps réel doit être renforcé entre les réseaux nationaux d'information des pays du couloir central. Jusqu'à présent, le CILSS sert de relai entre les différentes cellules de suivi. Ces cellules de suivi des informations sur les marchés en général doivent être équipées d'ordinateurs avec fax incorporés. Le CILSS par le canal de l'USAID tente de combler ce vide. Au Mali, l'Office Malien du Bétail et de la Viande s'évertue à exécuter cette tâche de façon permanente.

* résultats attendus

Les opérateurs seront régulièrement et en temps réel informés de la situation des marchés ce qui minimisera les risques, pertes et charges d'au moins 10 % sur le marché extérieur. Les opportunités seront exploitées au maximum.

4. Domaine de la simplification des procédures d'exportation

Il s'agira d'identifier les contraintes liées à la mise en application du certificat provisoire d'exportation. D'autre part, des communiqués seront régulièrement radiodiffusés sur les seules formalités requises et les agents en service au niveau des postes de contrôle seront sensibilisés sur les méfaits de la perception de taxes illicites afin que le bétail malien soit compétitif sur les marchés extérieurs.

Par ailleurs, il faut noter que le gouvernement ivoirien vient de décider du transport obligatoire des animaux sur son territoire. Il s'agira d'informer les opérateurs de cette mesure et de les amener à prendre des dispositions nécessaires avec les différents syndicats de transporteurs.

* Résultats attendus : Les problèmes et contraintes seront identifiés, analysés et des propositions de solutions discutées avec tous les intervenants. Un plan à moyen et long termes pour l'amélioration des exportations sera élaboré et soumis aux différents intervenants (professionnels, Gouvernement du Mali et partenaires au développement).

5. Domaine de l'harmonisation des politiques commerciales

Il s'agira au niveau sous régional d'organiser des concertations en vue de mettre en cohérence les politiques tarifaires et commerciales des pays qui souffrent du marché mondial. Ceci permettra de sécuriser les transactions en les rendant plus transparentes, de rechercher des débouchés pour le bétail et les sous-produits animaux maliens.

CONCLUSION GENERALE

Les problèmes de financement des activités du Cadre National de Concertation pour la Promotion des Echanges commerciaux des Produits de l'Elevage restent entiers. En effet, au cours de l'année, le CILSS n'a pu mobiliser aucune ressource financière dans ce domaine. C'est probablement pour résoudre en partie les problèmes de financement des activités des cadres nationaux de concertation que le CILSS souhaiterait que la présente rencontre des experts en vue de la réunion des ministres chargés de l'élevage, durant le premier semestre de 1994, puisse déboucher d'une part sur des propositions concrètes et d'autre part sur l'engagement des responsables politiques et des agences de coopération à appuyer les cadres nationaux de concertation dans l'exécution de leurs activités, tout en dissociant :

- les actions qui pourront être menées au niveau national sans appui extérieur ;
- les actions nécessitant une assistance légère ;
- les actions dont l'exécution nécessite une assistance substantielle.

Le programme d'activités de 1994 devra nécessairement prendre en compte ces dispositions.

De sa mise en place à ce jour, le Comité National de Concertation n'a fonctionné que grâce aux ressources provenant du budget de fonctionnement de l'OMBEVI qui assure le secrétariat. Pour faire face aux frais de confection, de reprographie et de publication des différents rapports et documents, il est important qu'il puisse bénéficier d'un budget annuel autonome.

A N N E X E

III. PROJET DE BUDGET

1. Domaine de la rationalisation de la commercialisation.

* Organisation des opérateurs économiques

Coût de la mission au niveau des principaux marchés d'exportation vers la Côte d'Ivoire : Fatoma, Koutiala, Yolo, Boussin : 2.359.000 F CFA

Structures responsables

Direction Nationale de l'Action Coopérative (DNACOOOP), Office Malien du Bétail et de la Viande (OMBEVI), Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM), Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali.

* Financement

Délai : court terme

Coût : ressources internes (opérateurs économiques)

Structures responsables :

Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Associations professionnelles des Banques et Etablissements financiers, Opérateurs économiques.

2. Domaine du transport et des infrastructures

Ces actions se dérouleront à Bamako, Ségou, Sikasso et Mopti qui sont les plus grands centres d'exportation du pays.

Délai : Court terme

Coût : 900.000 F

Structures responsables :

Direction Nationale des Transports, Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali.

3. Domaine de l'information commerciale

Au niveau national :

- à l'achat d'un fax,
- à l'achat d'un micro-ordinateur avec imprimante ;
- pour frais de carburant des missions de terrain et de publication des informations.

* coût : 2.870.000 F pour frais de diffusion d'une année à la radio et à la télévision.

- au niveau sous-régional

* participants : Ambassade du Mali en Côte d'Ivoire, Ghana, Sénégal ; CILSS/Projet Promotion des Echanges des Produits de l'Elevage, OMBEVI/ORTM.

Structures responsables : Office Malien du Bétail et de la Viande (OMBEVI).

4. Domaine de la simplification des procédures d'exportation

Délai : Court terme

Coût : 1.301.500 F

Structures responsables : Direction Nationale des Affaires Economiques (DNAE).

5. Domaine de l'harmonisation des politiques commerciales

Délai : Moyen terme

Coût : Moyens financiers substantiels

Structures responsables : Direction Nationale des Affaires Economiques (DNAE), Direction Nationale de l'Elevage (DNE), OMBEVI,Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali.